



Barème d'Honoraires - Agence ACTISUD

Immobilier d'entreprise – en vigueur au 06/05/2025

1. Transaction – Vente de biens immobiliers (murs commerciaux, bureaux, entrepôts, terrains)

Montant de la transaction (€ HT) Honoraires HT (à la charge de l'acquéreur, sauf accord contraire)

Jusqu'à 200 000 €	8 % du prix de vente HT (minimum 6 000 € HT)
De 200 001 € à 500 000 €	6 % du prix de vente HT
De 500 001 € à 1 000 000 €	5 % du prix de vente HT
Au-delà de 1 000 000 €	4 % du prix de vente HT

2. Location – Baux commerciaux / professionnels / entrepôts

Honoraires à la charge du preneur et/ou du bailleur selon accord :

Type de bail	Honoraires HT
Bail commercial (3/6/9)	20 à 30 % du loyer annuel HT/HC selon complexité du dossier
Bail professionnel	20 à 30 % du loyer annuel HT/HC
Entrepôts / locaux d'activités	20 à 30 % du loyer annuel HT/HC
Cession de droit au bail	10 % du montant de la cession (minimum 5 000 € HT)

3. Cession de fonds de commerce

Montant de la cession (€ HT)	Honoraires HT
Jusqu'à 300 000 €	10 % du prix de cession HT (minimum 7 000 € HT)
Plus de 300 000 €	8 % du prix de cession HT

4. Prestations complémentaires (sur devis)

- Étude de valorisation d'actif : à partir de 1 500 € HT
- Conseil en stratégie d'implantation : sur devis
- Recherche ciblée (mandat de recherche) : minimum 5 000 € HT ou forfait
- Gestion locative ou administrative : nous consulter

-
- ◆ **Tous les honoraires sont indiqués hors taxes et majorés de la TVA en vigueur (20 %).**
 - ◆ Ce barème est fourni à titre indicatif et peut faire l'objet d'une adaptation selon la complexité du dossier ou un accord préalable.